



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260113-260113_010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2026

Publication : 22/01/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N° 260113_010

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CCFE AUPRES DE LA COMMUNE

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, LE TREIZE JANVIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2026

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

PRESENTS : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIERE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX à Marie-Christine BERTHOLLET - Emmanuelle NEEL à Michel NEEL - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Absent : Cyril D'IPPOLITO

Secrétaire élu pour la session : Hervé LASSABLIERE

Vu la réglementation concernant la mise à disposition du personnel et notamment le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 ;

Vu l'accord de l'agent concerné ;

La CC Forez-Est met à disposition de la commune de Chazelles-sur-Lyon Madame Carine BON, fonctionnaire titulaire attaché principal afin d'exercer les fonctions de directeur général des services pour la période du 12 novembre 2025 au 31 mars 2026.

La convention de mise à disposition partielle prévoit un nombre prévisionnel de 14 heures par semaine répartis sur 2 jours, en fonction de ses disponibilités et des contraintes mutuelles de service.

Il est précisé que l'agent concerné a été consulté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

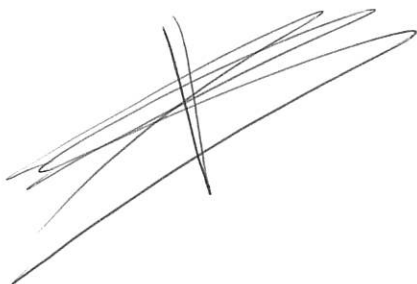
- **APPROUVE** la mise à disposition de cet agent auprès de la commune de Chazelles-sur-Lyon pour la période du 12 novembre 2025 au 31 mars 2026 ;
- **APPROUVE** la convention à passer entre la CC Forez-Est et la commune de Chazelles-sur-Lyon pour la période du 12 novembre 2025 au 31 mars 2026, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- **DIT** que les dépenses afférentes à l'emploi du personnel mis à disposition seront inscrites au budget communal.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

Le secrétaire de séance,
Hervé LASSABLIERE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.A handwritten signature in black ink, featuring a large, fluid, cursive 'H' followed by a series of connected loops and a long, sweeping tail.



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
de Madame BON Carine
Grade Attaché principal
Auprès de la commune de Chazelles sur Lyon

Entre :

La Communauté de Communes « Forez-Est » (CC Forez-Est) représentée par Madame Simone COUBLE, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines, d'une part,

Et

La commune de Chazelles sur Lyon, représentée par Monsieur le Maire, Pierre VERICEL, d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu l'accord de Madame Carine BON,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet et durée de la mise à disposition

La CC Forez-Est met Madame Carine BON, fonctionnaire titulaire du grade d'attaché principal, à disposition de la Mairie de Chazelles sur Lyon pour exercer les fonctions de directeur général des services pour la période du 12 novembre 2025 au 31 mars 2026.
Elle sera notamment en charge des finances et des dossiers stratégiques.

ARTICLE 2 : Conditions d'emploi

Le travail de Madame Carine BON est organisé à raison de **14h/semaine** répartis sur 2 jours, en fonction de ses disponibilités et des contraintes mutuelles de service.

La CC Forez-Est continue de gérer la situation administrative de Madame Carine BON.

Les congés annuels sont accordés par la CC Forez-Est qui en informe la Mairie de Chazelles sur Lyon au plus tôt.

Madame Carine BON exercera ses fonctions dans les locaux de la Mairie de Chazelles sur Lyon (42140).

ARTICLE 3 : Rémunération

La CC Forez-Est verse à Madame Carine BON la rémunération correspondante à son grade et à son emploi d'origine (traitement de base, supplément familial, régime indemnitaire).

ARTICLE 4 : Remboursement

Le montant de la rémunération ainsi que des cotisations et contributions y afférentes versées par la CC Forez-Est est remboursée par la commune de Chazelles sur Lyon au prorata de la mise à disposition et du cout horaire réel de l'agent, charges comprises.

Le remboursement de la charge de rémunération se fera au prorata du temps passé, à la commune de Chazelles sur Lyon.

ARTICLE 5 : Fin de la mise à disposition

La mise à disposition de Madame Carine BON prendra fin au 31 mars 2026.

ARTICLE 6 : Contentieux

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69003 LYON, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

6

La présente convention sera :

- Notifiée à l'intéressée,
- Transmise, accompagnée de l'arrêté de mise à disposition, au Représentant de l'Etat

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,
- Comptable de la collectivité.

Fait en double exemplaire
à Feurs, le 09/12/2025,

La vice-Présidente de la CC Forez-Est
Déléguee aux ressources humaines
Simone COUBLE

Monsieur le Maire de la Commune de
Chazelles sur Lyon,
Pierre VERICEL